

04 juin 2009 -22:30

## La Belgique lance l'eID au pays des Ch'tis

La Belgique lance l'eID au pays des Ch'tis

La Belgique lance l'eID au pays des Ch'tis

Bruxelles, le 4 juin 2009 La Belgique lance l'eID au pays des Ch'tis 15 Belges recevront aujourd'hui en première au Consulat Général à Lille de nouvelles cartes d'identité électronique (eID). Lille sera à partir d'aujourd'hui le premier poste consulaire belge à délivrer l'eID. Celle-ci s'étendra ensuite à nos 120 autres consulats et ambassades à l'étranger où elle remplacera progressivement l'actuelle carte d'identité non électronique de nos 340.000 Belges vivant à l'étranger (dont 265.000 de plus de 18 ans). Ce lancement souligne à quel point une bonne collaboration entre le SPF Intérieur et les Affaires étrangères peut qu'être bénéfique pour améliorer le service à nos citoyens. La réintroduction de la carte d'identité aux Belges à l'étranger depuis 2003 répondait déjà à une demande pressante de nos compatriotes - la carte d'identité est en effet un document moins onéreux et plus maniable qu'un passeport. En tous points identique à celle déjà délivrée dans les communes de Belgique, l'eID qui sera délivrée à nos Belges à l'étranger présente plusieurs avantages : Simplification administrative - Un départ vers l'étranger ou un retour en Belgique n'implique plus d'annuler la carte d'identité en cours de validité ni d'en demander une nouvelle dans le nouveau lieu de résidence. Depuis le 1er novembre 2008, il est déjà possible pour un Belge déménageant à l'étranger de conserver une eID reçue en Belgique comme pièce d'identité valide. Corolairement, une eID délivrée dans une représentation belge à l'étranger reste valable en cas de retour et d'inscription dans une commune belge. Seules les données relatives à l'adresse de domiciliation qui figurent sur la puce électronique doivent être mises à jour. Un document similaire pour tous les citoyens belges - En délivrant l'eID développée par le SPF Intérieur dans ses représentations à l'étranger, Affaires étrangères diminue le nombre de documents d'identité et de voyage belges (l'eID permet de voyager en Europe). Par là-même, la Belgique offre l'image d'une plus grande transparence et permet une identification plus rapide de nos documents officiels nationaux auprès des autorités étrangères. Une porte ouverte vers un avenir technologique - Avec ce déploiement de l'eID vers nos compatriotes à l'étranger, soit environ 30.000 nouvelles cartes par an, les SPF Intérieur et Affaires étrangères ouvrent la voie à des applications de l'e-government pour les Belges à l'étranger qui étaient jusqu'à présent réservés aux Belges résidant en Belgique. C'est opportunité de mise en valeur de l'expertise et du savoir-faire belge que représente le rayonnement international de l'eID

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération  
au Développement - Service de presse (P&C/P)  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 81 11  
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie  
Porte-parole  
+32 477 40 32 12  
[Karl.Lagatie@diplobel.fed.be](mailto:Karl.Lagatie@diplobel.fed.be)

Arnaud Gaspart  
Porte-parole adjointe  
+32 2 501 87 66  
[Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be](mailto:Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be)